

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 avril 2021

COMPTE RENDU

Nombre de membres afférents : 19

En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 17

Date de la Convocation : 13/04/2021

Date d'affichage : 13/04/2021

L'an deux mil vingt et un et le 20 avril 2021 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Christophe GRANGER- GAUTHIER Laurent- Véronique AUGIZEAU- Laure DUCHAMP- David MAGNET- Joël MALIGNIER- Marylin MOUTET- Daniel PEYROL- Céline POIRRIER- Aurèlie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Nathalie MARECHAL- Mathilde SAVARY- Jean- Luc MONTAGNER

Excusés : Jean GRANGER- Alexandra CHABANIS

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

I- Intercommunalité- Elections

Election du conseiller communautaire titulaire et de son suppléant

Vu l'arrêté préfectoral n° 26-2021-04-12-00003 en date du 12 avril 2021 rappelant notamment l'arrêté préfectoral n° 26-2020-12-21-002 du 21 décembre 2020 portant adhésion de la Commune de Puy- Saint- Martin à la Communauté d'Agglomération Montélimar-Agglomération.

Considérant que le nombre de conseillers communautaires s'élève à 62 avec un suppléant par commune pour les communes ne disposant que d'un siège.

Monsieur le Maire a rappelé les termes de l'arrêté préfectoral et a annoncé que la Commune d'Allan perd un siège par rapport à la situation antérieure au regard de sa population par rapport aux autres communes membres. Les nouveaux conseillers communautaires sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants, au scrutin de liste à un tour. Lorsque la Commune ne dispose que d'un seul siège, la liste des candidats au siège de conseiller communautaire comporte deux noms. Le second candidat de la liste qui sera élu deviendra conseiller communautaire suppléant.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 17

Majorité absolue : 9

Ont obtenu :

– Liste Yves COURBIS (n°1)- Mathilde SAVARY (n°2) : dix- sept voix

Sont élus parmi les conseillers communautaires sortants Yves COURBIS en qualité de conseiller communautaire titulaire et Mathilde SAVARY en qualité de conseiller communautaire suppléant

Vote A L'UNANIMITE

II- Marchés publics

Délibération relative à la signature des marchés de travaux dans le cadre de l'opération d'aménagement du centre- bourg.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2123 et L.2142-1 et suivants de l'ordonnance 2018-1074 du 26/11/2018 portant partie législative du code de la commande publique et les articles R.2123-1 et suivants et R.2142 et suivants du Décret 2018-1074 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la Commande publique.

Vu les règles internes de la Commande Publique arrêtées pour la Commune d'Allan par délibération 2020-085 en date du 17 novembre 2020,

Vu le rapport d'analyse des offres présenté en Commission MAPA le 26 mars 2021,

Monsieur le Maire a rappelé que le projet d'aménagement et de revitalisation du centre bourg qui a fait l'objet d'une consultation des entreprises par l'envoi d'un avis d'appel public à la concurrence en date du 12 janvier 2021 avec une date limite de remise des offres fixée au 22 février 2021 à 16h, délai de rigueur,

A l'issue de l'ouverture des candidatures et des offres, 6 propositions ont été analysées pour le lot 1 (terrassement/VRD), 2 pour le lot 2 (revêtement Pierre/Béton) et 4 pour le lot 3 (Plantations/arrosage). Monsieur le Maire a rappelé que pour les lots 2 et 3, il était prévu au cahier des charges une prestation supplémentaire éventuelle relative à la construction d'un bassin à l'entrée du foyer rural.

L'analyse technique des offres a été présentée en commission MAPA le 26 mars dernier par l'équipe de maîtrise d'œuvre formé par l'atelier Dragan Urbaniak (mandataire) et le bureau d'études PLANISPHERE. Pour rappel, en phase ACT, la maîtrise d'œuvre a estimé le coût réel des travaux, tous lots confondus à 636 114, 31 € HT, soit 763 337,17 € TTC.

La prestation supplémentaire éventuelle susmentionnée a été estimée à 34 519,46 € HT soit 41 423,35 € TTC supplémentaires

DELIBERE et DECIDE A L'UNANIMITE :

D'attribuer les marchés de travaux comme suit :

Lot 1 : L'offre du groupement d'entreprises EUROVIA (mandataire) / BERTHOULY TP/ SPIE CITYNETWORK pour un montant relevant du détail quantitatif estimatif de 382 889, 29 € HT soit 459 467, 15 € TTC

Lot 2 : L'offre du groupement d'entreprises SOLS VALLE DU RHONE (mandataire)/ DROME AGREGATS/ BELLE ENVIRONNEMENT pour un montant relevant de la DPGF (solution de base + prestation supplémentaire) de 203 124, 99 € HT soit 243 749,98 € TTC.

Lot 3 : L'offre de l'entreprise CEP Jardins pour un montant relevant de la DPGF (solution de base + prestation supplémentaire) de 19 420,33 € HT soit 23 304,39 € TTC.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants avec les mandataires susmentionnés aux adresses suivantes :

Lot 1 : Eurovia Agence DROME/ARDECHE- 1205 avenue des Eoliennes- 26290 DONZERE

Lot 2 : Sols Vallée du Rhône -ZA DE FIANCEY -202 RUE DES ENTREPRENEURS- 26250 LIVRON SUR DROME

Lot 3 : CEP Jardins- 580, Rue Claude Floret- ZA Les Laurons II- 26110 NYONS

Vote A L'UNANIMITE

III- Finances

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la création d'une piste de pump track et la réfection de la piste de bi- cross.

Monsieur le Maire a rappelé le projet inscrit au Budget 2021 tenant à la création d'une piste de pump track au sein de l'espace communal réservé à la pratique du bi- cross.

En effet, ce projet a pour origine une initiative citoyenne spontanée. Il est né d'un désir commun de sportifs, parents, et jeunes habitants la commune d'ALLAN (26780) partis du constat du manque d'infrastructures de ce type dans la région. Avoir un tel équipement dans le territoire serait très apprécié par tout le monde, pratiquants de sports de glisses, amateurs de vélo, enfants comme adultes, débutants comme confirmés.

Il permet de pratiquer une activité physique en plein air.

Le coût global des travaux est estimé à 16 660 € HT soit 20 000 € TTC.

Ce type de travaux est éligible au dispositif d'aides « Aménagement des espaces, sites et itinéraires de sports de nature » du Conseil Départemental.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

| Ressource | Date d'obtention | Montant (HT) |
|---------------------------------------|-------------------------|---------------------|
| Conseil Départemental | A venir | 4 165 |
| Sous-total des aides publiques | | |
| Part du demandeur | Fonds propres | 15 835 |
| | Emprunt | 0 |

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental de la Drôme, l'attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif susmentionné au titre de l'année 2021 la plus large possible pour le projet de création de la piste de pump track, et de charger Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution de la délibération

Vote A L'UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES

Marchés publics :

1/ Décision du Maire relative au marché conclu avec la société SPIE CITYNETWORK relatif à la prestation de maintenance de l'éclairage public sur le territoire communal sise 89 route de chateaneuf CS 50021- 26201 MONTELIMAR CEDEX pour un montant de 4 860, 50 € HT soit 5 832, 60 € TTC et une durée de 1 an à compter de la notification du marché.